

# Les blessures au Bas-Saint-Laurent

## Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes<sup>1</sup>, 2005

« Une blessure est un dommage physique qui se produit lorsque le corps est appelé à fournir des doses d'énergie au-delà de ses capacités ou lorsqu'il est privé d'un élément vital, tel que l'air, l'eau ou la chaleur. Une blessure peut-être intentionnelle ou accidentelle. La blessure intentionnelle est auto-infligée (suicide, automutilation) ou infligée à d'autres (violence familiale, violence à l'égard des enfants, agression, meurtre). La blessure accidentelle est tout simplement non intentionnelle - elle est le résultat d'accidents de véhicules motorisés, chutes, incendies et empoisonnements. La différence entre les maladies et les blessures est que ces dernières se produisent très soudainement. Une personne se porte parfaitement et, en quelques secondes, elle peut être blessée, handicapée ou mortellement blessée. Les blessures sont considérées comme des « accidents », terme qui induit en erreur, car il suggère que rien ne pouvait être fait. Mais, en réalité, les blessures sont évitables. [...] »

[...] Les risques de blessures les plus communes (ex. : noyades, chutes, empoisonnements et brûlures) existent autant à la maison qu'au sein de la communauté. En fait, pour la plupart des groupes d'âge, le domicile est le lieu où les blessures non intentionnelles sont les plus courantes (source : SCHIRPT, 2001). De plus, les gens sont surpris d'apprendre que les blessures occasionnées dans la maison et autour de celle-ci sont la cause principale de mortalité au Canada chez les enfants et les adolescents. Les enfants nécessitent donc une protection et des soins additionnels. Ils sont curieux et ne peuvent reconnaître facilement les dangers, ni les éviter. [...] »

Santé Canda, [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca), Vie saine, Sécurité et blessures, 2006

### Blessures causées par des mouvements répétitifs

(tableau 1)

Ce genre de blessures se définit comme étant une sur-utilisation de certains muscles et tendons ou la répétition fréquente d'un même mouvement. Ces blessures sont assez graves pour limiter les activités normales des individus. Au Bas-Saint-Laurent, selon les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005, on constate que 10 % des personnes de 12 ans et plus ont été blessées par des mouvements répétitifs dans l'année précédant l'enquête. Cette proportion est du même ordre que celle du Québec, qui se situe à 9 %.

De façon générale, les hommes de la région ont subi une blessure due à un mouvement répétitif dans une proportion semblable aux hommes québécois (9 % contre 10 %). Par contre, sans que ce ne soit significatif sur le plan statistique, les femmes du Bas-Saint-Laurent auraient été plus nombreuses à subir une blessure de ce genre (11 %) que les femmes du Québec (9 %). Quant aux distinctions selon les groupes d'âge, on note qu'une personne de 35-49 ans sur cinq (18 %) du Bas-Saint-Laurent a subi ce type de blessure dans l'année précédant l'enquête, comparativement aux individus des autres groupes d'âge de la région qui se sont blessés dans des proportions qui varient de 4 % à 9 %. Au Québec, les 35-49 ans figurent aussi en première place dans une proportion de 12 %, mais ne devançant que faiblement les 50-64 ans (11 %).

En ce qui concerne les parties du corps touchées par les blessures causées par des mouvements répétitifs, chez les Bas-Laurentiens, on remarque que ces blessures ont atteint les épaules/bras dans 35 % des cas, suivies de la partie inférieure du dos/colonne vertébrale (17 %), des coudes/avant-bras (13 %) et des poignets/mains (12 %). Pour le Québec, l'ordre est

Tableau 1  
Caractéristiques des blessures causées par des mouvements répétitifs de façon assez grave pour limiter les activités normales, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Caractéristiques	Bas-Saint-Laurent %	Québec %
<b>Sexe</b>		
Hommes	9,2	9,9
Femmes	10,5	8,7
Total	9,8	9,3
<b>Groupes d'âge</b>		
12-19 ans	* 5,8	8,2
20-34 ans	* 8,1	8,3
35-49 ans	17,5	11,9
50-64 ans	* 8,8	11,1
65 ans et plus	* 4,4	4,2
<b>Partie du corps atteinte</b>		
Épaule/bras	34,6	27,6
Coude/avant-bras	* 13,3	17,0
Poignet/main	* 12,0	14,8
Dos et colonne vert./partie inférieure	* 16,6	14,6
Genou/partie inf. jambe	* 8,3	8,5
Cou	**	4,4
Cheville/pied	**	4,4
Dos et colonne vert./partie supérieure	**	4,1
Autres	**	4,6
<b>Activité au moment de la blessure</b>		
Travail rémunéré	50,8	49,9
Sports/exercices	* 15,0	22,7
Tâches ménagères - travail non rémunéré	* 17,1	11,9
Loisirs/passe-temps	* 9,9	8,3
Déplacements (aller/retour travail)	**	* 1,8
Sommeil/repas/soins personnels	**	* 1,4
Autres	* 6,5	8,1

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 33,3 %. La valeur n'est pas assez fiable pour être publiée.

<sup>1</sup> Note méthodologique : Tout au long de l'année 2005, des enquêteurs de Statistique Canada ont fait passer des questionnaires portant sur leur santé à quelque 132 000 personnes à la grandeur du Canada, dont 3 518 seulement au Bas-Saint-Laurent, soit en moyenne 440 par territoire de MRC. L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005 (cycle 3.1) s'adressait à la population de 12 ans ou plus vivant dans des logements privés. Parmi les personnes du Bas-Saint-Laurent ayant participé à cette vaste enquête, 765 ont été interviewées en face-à-face, généralement à leur domicile, et 2 753 par téléphone. Le taux de réponse combiné à l'enquête s'établit à 79,6 %.

quelque peu différent : on retrouve aussi les épaules/bras (28 %) en tête de liste, suivis par contre, des coudes/avant-bras (17 %), des poignets/mains (15 %) et de la partie inférieure du dos/colonne vertébrale (15 %).

Au Bas-Saint-Laurent, les blessures de ce genre se sont produites soit lors d'activités professionnelles (51 %), soit en effectuant des tâches ménagères/travail non-rémunéré (17 %), soit en faisant des sports/exercices physiques (15 %). Pour le Québec, les activités reliées au travail arrivent aussi en premier lieu (50 %), suivies des activités sportives (23 %) et des tâches ménagères/travail non-rémunéré (12 %). Pour l'ensemble de ces données, aucune différence significative n'a été notée entre les proportions de la région et celles de la province.

### Blessures non attribuables aux mouvements répétitifs (tableau 2)

Concernant les blessures non attribuables aux mouvements répétitifs et qui sont assez graves pour limiter les activités normales, globalement, 10 % des Bas-Laurentiens ont subi ce genre de blessure tandis que 12 % des Québécois s'étaient aussi blessés pendant l'année précédant l'enquête, différence qui n'est statistiquement pas significative.

Le groupe d'âge des 12-19 ans est celui dont les individus ont été les plus nombreux à se blesser (17 %) dans la région, suivis des 20-34 ans (14 %) et des 35-49 ans (10 %). Au Québec, les 12-19 ans se sont blessés dans une proportion légèrement supérieure à ceux de la région, atteignant un taux de 21 %.

Les parties du corps les plus touchées lors de ces blessures sont, sans contredit, les chevilles/pieds et les poignets/mains, et ce, autant dans le Bas-Saint-Laurent (respectivement 25 % et 22 %) qu'au Québec (22 % et 21 %). Pour près d'un Bas-Laurentien de 12 ans et plus sur trois (31 %), l'activité pratiquée au moment où s'est produit la blessure était un sport/exercice physique. Au Québec, cette même activité se classe aussi en première position avec 30 %, vient par la suite le travail rémunéré pour près d'une personne sur quatre (23 %) dans la région et pour un Québécois sur cinq (20 %).

Régionalement, les genres de blessures subies se retrouvent, en bonne partie, dans les catégories des entorses/foulures (30 %), des fractures (19 %) suivies des coupures/perforations/morsures d'animal ou d'humain (plaie ouverte) (16 %). Les mêmes catégories se présentent aussi dans le même ordre pour le Québec dans des proportions respectives de 34 %, 19 % et 12 %.

Les causes principales de blessure sont d'abord les chutes, dans des proportions assez semblables pour le Québec (39 %) et le Bas-Saint-Laurent (42 %). Parmi les gens qui furent blessés à la suite d'une chute dans la région, celle-ci s'est produite surtout en glissant (faux pas sur autre surface que de la glace/neige) (18 %), en faisant un sport de patin/planche (roue/

Tableau 2  
Caractéristiques des blessures non attribuables aux mouvements répétitifs, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Caractéristiques	Bas-Saint-Laurent	Québec
	%	%
<b>Sexe</b>		
Hommes	12,8	13,8
Femmes	6,9	9,7
Total	9,8	11,7
<b>Groupes d'âge</b>		
12-19 ans	17,1	20,9
20-34 ans	14,0	13,7
35-49 ans	10,2	11,5
50-64 ans	* 5,5	8,4
65 ans et plus	* 5,9	7,0
<b>Partie du corps atteinte</b>		
Cheville/pied	25,0	21,7
Poignet/main	21,9	20,5
Dos ou colonne vertébrale	* 8,3	15,4
Genou/partie inf. jambe	* 11,3	13,9
Épaule/bras	* 8,1	8,6
Yeux/tête/cou	* 9,1	7,5
Hanche/cuisse	**	4,0
Coude/avant-bras	**	3,7
Poitrine/abdomen/bassin	* 6,4	3,7
Parties multiples	**	* 1,1
<b>Activité au moment de la blessure</b>		
Sports/exercices	31,7	30,1
Travail rémunéré	22,8	20,0
Tâches ménagères - travail non rémunéré	* 11,1	12,7
Loisirs/passe-temps	* 11,1	11,9
Déplacements (aller/retour travail)	* 5,7	8,6
Autre	* 17,6	16,7
<b>Genre de blessure</b>		
Entorse ou foulure	29,7	33,9
Fracture	19,0	19,1
Coupure/perforation/morsure	* 15,6	11,8
Éraflure/meurtrissure/cloque	**	5,2
Dislocation	**	4,3
Brûlure, brûlure chimique	**	3,5
Commotion ou autres traumatismes	**	* 2,6
Blessures multiples	**	* 1,4
Autre, incluant intoxication	21,5	18,4
<b>Cause de la blessure</b>		
Chute	41,7	39,4
Exercice trop intensif	* 13,9	14,4
Objet tranchant	* 8,5	7,6
Heurté/écrasé	* 8,5	6,8
Frappé/poussé/mordu	**	5,2
Acc. de transport	* 7,8	4,1
Autre, incluant feu, liquide/gaz chaud, climat extrême/agression	* 17,9	22,5
<b>Endroit où s'est produit la blessure</b>		
Maison/autour	32,0	31,5
Lieux de sports à l'école	* 12,6	12,0
Lieux de sports autres qu'à l'école	* 11,1	11,0
Rue/autoroute/trottoir	* 9,0	10,2
Inst. résidentielle/école	* 6,2	7,0
Zone industrielle/construction/agricole	* 8,9	6,9
Zone commerciale	**	5,2
Autre, incluant campagne, lac, montagne, prairie	* 18,2	16,3
<b>Nombre de blessures</b>		
Une blessure	83,4	78,1
Deux blessures	* 9,7	13,2
Trois à cinq blessures	* 6,3	6,9
Six blessures et plus	**	* 1,9

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 33,3 %. La valeur n'est pas assez fiable pour être publiée.

glace-neige) (18 %) ou en glissant sur la glace ou la neige (17 %). Au Québec, les principales situations de chutes rencontrées étaient en glissant (faux pas sur autre surface que de la glace/neige) (27 %), en faisant un sport de patin/planche (roue/glace-neige) (18 %) ou en montant/descendant un escalier (glacé ou non) (17 %). La seconde cause de blessure est l'exercice pratiqué de façon trop intensive, elle est responsable de 14 % des cas (proportions identiques pour la région et pour la province).

Au Bas-Saint-Laurent et au Québec, les endroits où les blessures se sont produites sont, pour une personne sur trois, au domicile (32 % pour chacun), suivi des lieux de sports à l'école (respectivement 13 % et 12 %) et des lieux de sports autres qu'à l'école (11 % chacun).

Quant au nombre de blessures subies dans l'année précédant l'enquête, pour les individus ayant mentionné qu'ils avaient été blessés de façon à limiter leurs activités normales, on constate que 83 % de la population de la région a subi une seule blessure contre 78 % au Québec. Un Bas-Laurentien sur dix a subi deux blessures, proportion qui est de 13 % au Québec. Pour les personnes ayant subi trois blessures ou plus, les proportions sont très similaires pour le Bas-Saint-Laurent et pour le Québec. En examinant les données par groupe d'âge, on peut remarquer que les jeunes de 12-19 ans sont plus nombreux à avoir été blessés plus d'une fois, autant au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec (29 % c. 33 %). Ces blessures étant dues à la pratique d'activités sportives dans trois cas sur cinq (à l'école, au domicile et autres lieux de sports), autant dans la région que dans la province.

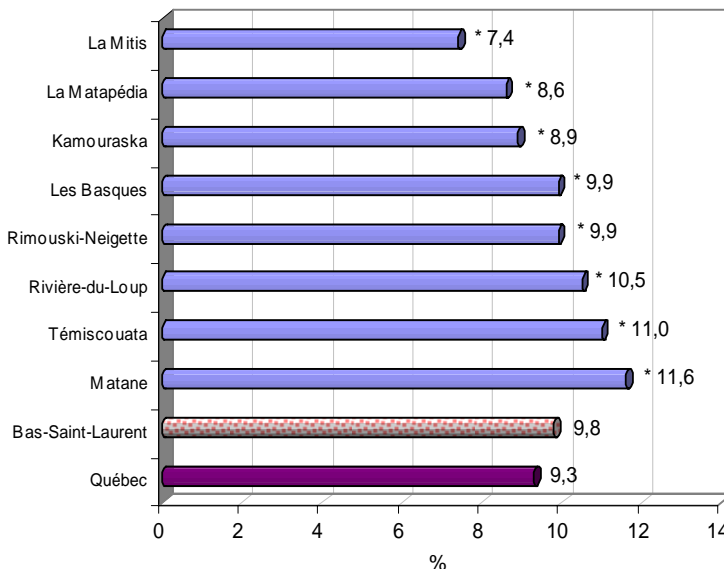
### Les blessures selon les territoires de MRC

(graphiques 1 et 2)

Concernant les blessures causées par des mouvements répétitifs, les taux de plusieurs MRC du Bas-Saint-Laurent se situent au-dessus du taux québécois (9 %) et du taux régional (10 %). Seules les MRC de La Mitis, de La Matapédia et de Kamouraska présentent des proportions inférieures. En examinant ces données par territoire de MRC, on ne note cependant aucune différence significative sur le plan statistique.

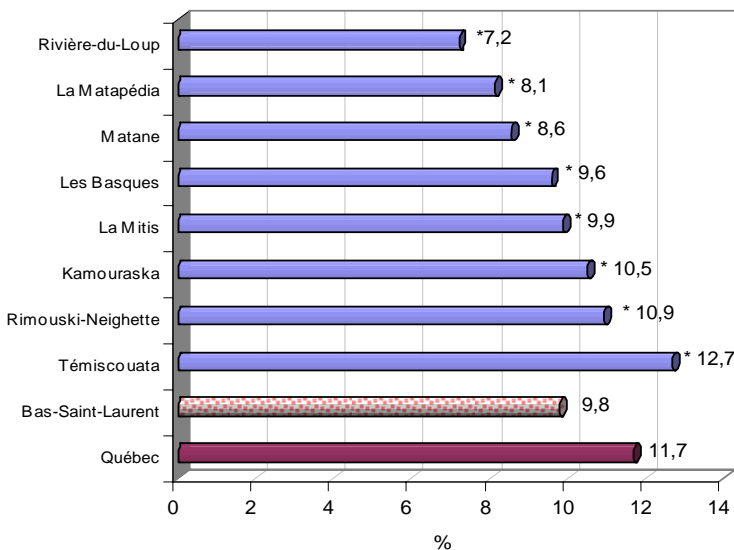
Au sujet des blessures non attribuables aux mouvements répétitifs, on remarque 6 points de pourcentage d'écart entre la MRC de Rivière-du-Loup (7 %) et celle du Témiscouata (13 %). Seule cette dernière MRC se situe au-dessus du taux québécois (12 %) et du même coup, elle dépasse aussi le taux régional (10 %). Toutefois, ces différences ne sont pas significatives sur le plan statistique.

Graphique 1  
Répartition de la population de 12 ans et plus ayant subi une blessure attribuable à des mouvements répétitifs, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005



\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

Graphique 2  
Répartition de la population de 12 ans et plus ayant subi une blessure non attribuable aux mouvements répétitifs, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005



\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

### Soins médicaux reçus dans les 48 heures suivant une blessure

(tableau 3)

Dans la région, parmi les individus ayant été blessés (blessures non attribuables aux mouvements répétitifs) pendant l'année précédant l'enquête, deux personnes sur trois (65 %) ont affirmé avoir reçu des soins médicaux prodigués par un professionnel de la santé dans les 48 heures suivant la blessure, alors que la province présente une proportion de 61 %. Les gens de la région ayant reçu des soins médicaux dans les 48 heures, les ont reçus principalement à l'urgence (73 %), dans une clinique/CLSC (18 %) ou par consultation téléphonique/autre (5 %). Quant aux Québécois blessés, ils ont reçu des soins médicaux particulièrement à l'urgence (56 %), dans une clinique/CLSC (30 %) ou au bureau du médecin (8 %).

Quelques différences sont significatives sur le plan statistique. D'abord, en ce qui a trait à la consultation à l'urgence, le Bas-Saint-Laurent présente une proportion plus élevée que le Québec (73 % c. 56 %). Ensuite, les soins reçus, dans les cliniques/CLSC sont dans des proportions plus faibles dans la région que dans la province (18 % c. 30 %).

De plus, une personne sur dix, ayant subi une blessure (non attribuable aux mouvements répétitifs) et ayant reçu des soins prodigués par un professionnel, a dû être admise à l'hôpital durant une nuit ou plus, et ce, tant au Bas-Saint-Laurent qu'au Québec.

### Blessures limitantes et non limitantes

(tableau 4)

Relativement au fait d'avoir été blessé et traité par un professionnel de la santé pour une blessure qui n'a pas limité les activités normales, toujours au cours de l'année précédant l'enquête, la population du Bas-Saint-Laurent a mentionné avoir subi ce type de blessures chez 6,0 % des individus. La proportion de la population québécoise se situe à 5,5 % à ce sujet.

Avec ces informations sur les blessures non limitantes et celles des blessures limitantes non attribuables aux mouvements répétitifs, un regroupement des données a permis de classer les blessures selon quatre catégories : aucune blessure, blessure limitant les activités seulement, blessure traitée (qui ne limite pas les activités), blessures limitante et blessure traitée (qui ne limite pas les activités).

La population bas-laurentienne compte donc 83 % des gens qui n'ont subi aucune blessure, 10 % des gens qui ont été blessés de façon à limiter leurs activités normales et 6 % qui ont subi une blessure non-limitante qui fut traitée. Au Québec, les proportions sont très similaires : 84 % n'ayant subi aucune blessure, 11 % ayant subi une blessure limitante, 5 % ayant subi une blessure non-limitante qui fut traitée et enfin, moins de 1 % des gens ayant été blessés de façon limitante et non-limitante qui fut traitée. Aucune différence significative sur le plan statistique n'a été notée.

Tableau 3  
Endroits où ont été reçus les soins médicaux prodigués par un professionnel de la santé, dans les 48 heures suivant une blessure, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Lieux	Bas-Saint-Laurent	Québec
	%	%
Salle d'urgence d'un hôpital	72,6 (+)	55,9
Clinique (externe, avec/sans r-v), CLSC	18,2 (-)	30,0
Bureau du médecin	4,1	8,2
Consultation téléphonique ou autre	4,8	5,8
Travail/école/maison	* 2,9	2,1
Admis à l'hôpital durant 1 nuit ou plus	9,5	9,7

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

(-)(+) Valeur significativement plus faible ou plus élevée que celle du Québec, au seuil de 0,05.

Note : Le total est supérieur à 100 %, étant donné que ces personnes ont pu consulter plus d'un professionnel de la santé dans les 48 heures suivant la blessure.

Tableau 4  
Catégorisation des blessures, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Catégories de blessure	Bas-Saint-Laurent	Québec
	%	%
Aucune blessure	83,4	83,6
Blessure limitant les activités seulement	* 9,7	10,9
Blessure traitée qui ne limite pas les activités seulement	* 6,3	4,8
Blessure limitant les activités et blessure traitée qui ne limite pas les activités	**	* 0,8

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 33,3 %. La valeur n'est pas assez fiable pour être publiée.

## Évolution des blessures

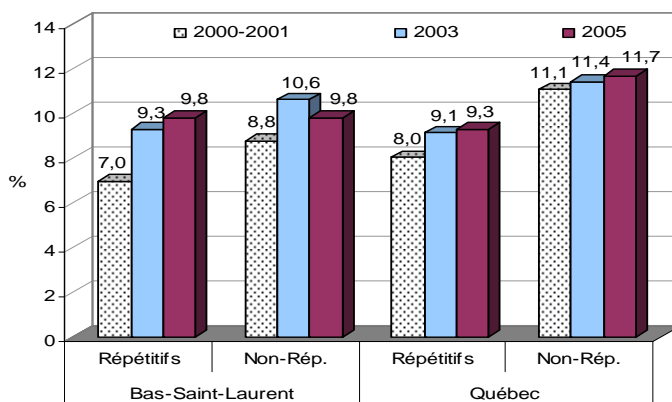
(graphiques 3 et 4)

Les blessures causées par des mouvements répétitifs semblent suivre une légère tendance à la hausse dans la région. En 2000-2001, le Bas-Saint-Laurent présentait un taux de 7 % contre 8 % au Québec. En 2003, ce taux se situait à 9 % pour la région et le Québec. En 2005, la région atteignait un taux de 10 % alors que ce taux était stable dans la province, se situant toujours à 9 %.

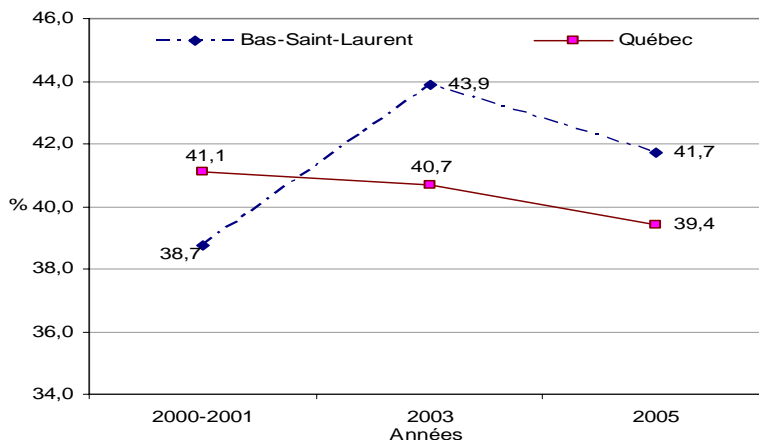
À propos des blessures non attribuables aux mouvements répétitifs, les données du Bas-Saint-Laurent présentent de faibles variations pour ces trois périodes (2000-2001 : 9 %, 2003 : 11 % et 2005 : 10 %), alors que les données québécoises sont stables (11 % en 2000-2001 et 2003, 12 % en 2005). La région du Bas-Saint-Laurent se trouve donc dans une situation légèrement plus favorable que la province concernant les blessures non attribuables aux mouvements répétitifs, sans que ce ne soit toutefois significatif sur le plan statistique.

Au sujet des blessures causées par des chutes, pour la région, les proportions ont connu quelques variations, passant de 39 % en 2000-2001, pour grimper à 44 % en 2003 et diminuer à 42 % en 2005. Au Québec, la proportion de personnes blessées par chute a connu une légère baisse depuis 2000-2001. À ce moment, elle se situait à 41 % pour diminuer à 39 % en 2005. Dans ce cas-ci aussi, il n'est ressorti aucune différence significative sur le plan statistique.

Graphique 3  
Évolution des blessures, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2000-2001, 2003 et 2005



Graphique 4  
Évolution des blessures causées par des chutes, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2000-2001, 2003 et 2005



Ce document a été réalisé par l'équipe de surveillance, infocentre et entente de gestion de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent en juillet 2007.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Nathalie Bérubé – (418) 727-4516